

Créer un dossier « UES » ou « accord de groupe » pour un employeur

Si votre dossier concerne une UES ou un Accord de GROUPE, la création de votre dossier sur RUPCO comprend les 3 étapes suivantes :

Etape 1 – bloc « Choix du type de dossier »

Dans le champ "mon projet concerne", vous devez sélectionner « une UES » ou « un accord de groupe »

Etape 2 – bloc « Entreprises » - ajout du SIREN utilisé pour créer le compte

Dans le bloc « Entreprises », vous devez :

- 1) Enregistrer le SIREN principal, c'est-à-dire, celui utilisé pour créer votre compte sur le **Portail Mes démarches** et qui s'affiche par défaut en cliquant sur « + ajouter un SIREN » puis cliquer sur Sauvegarder
- 2) Vous devez ensuite valider les informations du bloc « Détail d'une entreprise ».
- 3) Sélectionner la situation juridique de l'entreprise
- 4) Ajouter l'effectif de l'entreprise

Créer un dossier « UES » ou « accord de groupe » pour un employeur

Etape 3 – bloc « Entreprises », ajout des autres SIREN

Dans le bloc « Entreprises », vous devez :

- 1) Après avoir enregistré le SIREN utilisé pour créer votre compte sur le Portail Mes Démarches, vous pouvez enregistrer tous les SIREN de l'UES concernés par la démarche
- 2) Pour chaque SIREN ajouté, vous devez sélectionner les informations relatives à l'entreprise puis compléter les effectifs pour le sauvegarder
- 3) Cette étape est à renouveler pour tous les SIREN concernés par la démarche

Entreprises Annuler Sauvegarder

+ Ajouter un SIREN Cliquer sur Sauvegarder

Après avoir ajouté le SIREN utilisé pour créer le compte sur le Portail Mes Démarches, cliquer sur "+ Ajouter un SIREN" pour ajouter les autres SIREN de l'UES

Liste des entreprises du dossier

SIREN	Raison sociale	Effectif de l'entreprise	Région	Département	Actions
123456789	SAISONNIERE	52	ILE DE FRANCE	PARIS	